

MENSUALISATION ET MONTANT CONGES PAYES POUR L'ANNEE INCOMPLETE

Nombre d'heures par semaine Tarif horaire
 Nombre de semaines d'accueil par an
 Salaire mensuel brut (tarif horaire brut x nb heures par semaine x nb de semaines travaillées)
12

ANNEE INCOMPLETE les congés payés ne sont pas compris dans le calcul, il faut donc les ajouter à la mensualisation et aux indemnités

Le salaire de l'assistante maternelle = mensualisation + indemnités repas/entretien par jour de présence de l'enfant + congés payés

PERIODE DE CREATION DES CONGES PAYES													
1 ^o année → 31/5/2010	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)													
congés payés acquis 1 ^o période													soit 10%

01/06/2010 → 31/5/2011	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)													
montant des Congés Payés													
TOTAL													
congés payés acquis 2 ^o période													

01/06/2011 → 31/5/2012	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)													
montant des Congés Payés													
TOTAL													
congés payés acquis 3 ^o période													

01/06/2012 → 31/5/2013	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)													
montant des Congés Payés													
TOTAL													
congés payés acquis 4 ^o période													

QUELQUES REGLES pour le paiement des congés payés

- Ils peuvent être payés :
- soit en une seule fois au mois de juin
 - soit au fur et à mesure qu'elle prend ses congés
 - soit lorsque l'assistante maternelle prend ses congés principaux
 - soit la somme due divisée par 12 et reversée chaque mois après la 1ère période de référence travaillée (1er juin/31 mai)

Ne pas oublier de solder les congés payés acquis la dernière année du contrat (en terme de PRISE de congé et de REMUNERATION au salarié).

MENSUALISATION ET MONTANT CONGES PAYES REMUNERES AU 12ème

Nombre d'heures par semaine

Tarif horaire

Nombre de semaines d'accueil par an

Salaire mensuel brut

tarif horaire brut x nb heures par semaine x nb de semaines travaillées

0,00 €

12

ANNEE INCOMPLETE les congés payés ne sont pas compris dans le calcul, il faut donc les ajouter à la mensualisation et aux indemnités

Le salaire de l'assistante maternelle = mensualisation + indemnités par jour de présence de l'enfant + congés payés

PERIODE DE CREATION DES CONGES PAYES

1° année → 31/5/2010	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 1° période													0,00
	soit par 1/12°											0,00 :12=	
												0,00	
01/06/2010 → 31/5/2011	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés par 1/12°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 2° période													0,00
	soit par 1/12°											0,00 :12=	
												0,00	
01/06/2011 → 31/5/2012	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés par 1/12°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 3° période													0,00
	soit par 1/12°											0,00 :12=	
												0,00	
01/06/2011 → 31/5/2012	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés par 1/12°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL													0,00
congés payés acquis 4° période													0,00

FIN DU CONTRAT : solder les congés acquis la dernière année de référence (en terme de prise et de rémunération)

Les congés pris par anticipation = illégal car le salarié n'a pas encore travaillé assez pour se les créer

MENSUALISATION ET MONTANT CONGES PAYES REMUNERES AU MOIS DE JUIN

calculés sur la base de 10%

Nombre d'heures par semaine

Tarif horaire

Nombre de semaines d'accueil par an

Salaire mensuel brut

(tarif horaire brut x nb heures par semaine x nb de semaines travaillées)

0,00 €

12

ANNEE INCOMPLETE les congés payés ne sont pas compris dans le calcul, il faut donc les ajouter à la mensualisation et aux indemnités

Le salaire de l'assistante maternelle = mensualisation + indemnités repas/entretien par jour de présence de l'enfant + congés payés

PERIODE DE CREATION DES CONGES PAYES

1 ^o année → 31/5/2010	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>congés payés acquis 1^o période</i>													0,00

01/06/2010 → 31/5/2011	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés en 1 fois (juin)													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>congés payés acquis 2^o période</i>													0,00

01/06/2011 → 31/5/2012	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés en 1 fois (juin)													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>congés payés acquis 3^o période</i>													597,58

01/06/2012 → 31/5/2013	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés en 1 fois (juin)													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>congés payés acquis 4^o période</i>													0,00

FIN DU CONTRAT : solder les congés acquis la dernière année de référence (en terme de prise et de rémunération)

MENSUALISATION ET MONTANT CONGES PAYES REMUNERES AU FUR ET A MESURE DE LA PRISE DES CONGES

Nombre d'heures par semaine

Tarif horaire

Nombre de semaines d'accueil par an

Salaire mensuel brut (tarif horaire brut x nb heures par semaine x nb de semaines travaillées)

0,00 €

12

ANNEE INCOMPLETE les congés payés ne sont pas compris dans le calcul, il faut donc les ajouter à la mensualisation et aux indemnités

Le salaire de l'assistante maternelle = mensualisation + indemnités repas/entretien par jour de présence de l'enfant + congés payés

PERIODE DE CREATION DES CONGES PAYES

1° année → 31/5/2010	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 1° période													0,00

01/06/2010 → 31/5/2011	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 2° période													0,00

01/06/2011 → 31/5/2012	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 3° période													0,00

01/06/2012 → 31/5/2013	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 4° période													0,00

FIN DU CONTRAT : solder les congés acquis la dernière année de référence (en terme de prise et de rémunération)

MENSUALISATION ET MONTANT CONGES PAYES REMUNERES A LA PRISE PRINCIPALE DES CONGES

Nombre d'heures par semaine

Tarif horaire

Nombre de semaines d'accueil par an

Salaire mensuel brut

(tarif horaire brut x nb heures par semaine x nb de semaines travaillées)

0,00 €

12

ANNEE INCOMPLETE les congés payés ne sont pas compris dans le calcul, il faut donc les ajouter à la mensualisation et aux indemnités

Le salaire de l'assistante maternelle = mensualisation + indemnités repas/entretien par jour de présence de l'enfant + congés payés

PERIODE DE CREATION DES CONGES PAYES

	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
1° année → 31/5/2010													
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 1° période													0,00
01/06/2010 → 31/5/2011													
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 2° période													0,00
01/06/2011 → 31/5/2012													
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 3° période													0,00
01/06/2012 → 31/5/2013													
salaire perçu (hors indemn.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP payés lors de la prise													0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
congés payés acquis 4° période													0,00

FIN DU CONTRAT : solder les congés acquis la dernière année de référence (en terme de prise et de rémunération)